



REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de **COMMENY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : - *schéma départemental de coopération intercommunale du val d'oise*

Date de convocation: 11 janvier 2016

Date d'affichage: 11 janvier 2016

Nombre de Conseillers

En exercice: 11

Présents: 08 Votants: 08

L'an deux Mil Seize

Le 18 Janvier

à Dix-neuf Heures Quarante cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RADET - Maire de COMMENY (Val d'Oise)

Etaient présents :

Mmes E. DUFOUR, C. RENOUD, M. VAUTIER

Mrs J.M BODIER, J. LAISNE, P. LONCLE, R. LONGE, J.P RADET

Absents excusés :

P. CLAUSS, N. LEVESQUE, E. RADET

Madame Myriam VAUTIER a été élue secrétaire.

Considérant la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 ;

Considérant la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 ;

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du 16 octobre 2015 transmis par Monsieur le Préfet par courrier du 30 novembre 2015 ;

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur ce projet dans les deux mois suivant la notification aux communes ;

Le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant la fusion de la Communauté de Communes « Carnelle Pays de France » avec la Communauté de Communes « Pays de France », ainsi que sur la dissolution des 3 syndicats identifiés sans activité réelle.

Sur les syndicats du Val d'Oise, Le conseil Municipal demande que soit pris en compte la spécificité des syndicats qui gèrent les RPI.

Le Conseil Municipal demande expressément une modification partielle de la loi NOTRe ou une adaptation permettant de conserver certains syndicats de proximité et compétents sans être nécessairement présents sur 3 Communautés de Communes notamment pour les zones rurales.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

